



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT
LE LUNDI 21 SEPTEMBRE 2015

Séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant tenue à l'hôtel de ville le lundi 21 septembre 2015 à 18 h 30, convoquée par monsieur le maire Jean-Claude Boyer en faisant signifier par un employé d'une entreprise privée de messagerie, avis de la présente séance à mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Louise Savignac, Thierry Maheu, Mario Perron et Mario Arsenault, au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, le tout conformément à la Loi sur les cités et villes.

Sont présents à cette séance monsieur le maire Jean-Claude Boyer, mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Louise Savignac, Thierry Maheu, Mario Perron et Mario Arsenault.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

Madame Nancy Trottier, directrice générale et Me Sophie Laflamme, greffière sont présentes.

411-15 OCTROI DE CONTRATS – BRANCHEMENTS ÉLECTRIQUES ET CONSTRUCTION DE BASES DE BÉTON – ENSEIGNES NUMÉRIQUES

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à des demandes de prix pour le branchement électrique de trois enseignes numériques ainsi que pour la construction de bases de béton structurales pour supporter lesdites enseignes numériques;

CONSIDÉRANT que deux (2) fournisseurs en électricité ont répondu à la demande de prix en ce qui concerne le contrat pour les branchements électriques et que ceux-ci sont les suivants :

FOURNISSEURS	COÛT TOTAL (\$) (taxes incluses)
Groupe SGM	15 297,42 \$
Les Entreprises Électriques Jean-Guy Lavoie Inc.	20 959,94 \$

CONSIDÉRANT que trois (3) fournisseurs ont répondu à la demande de prix en ce qui concerne les travaux de construction des trois bases de béton structurales comprenant la fourniture et l'installation des coffrages, les barres d'armature, les tiges d'ancrage, le béton 35 mpa ainsi que le décoffrage des structures et que ceux-ci sont les suivants :

FOURNISSEURS	COÛT TOTAL (\$) (taxes incluses)
Le Groupe Médiagraphe	10 981,94 \$
Les Entreprises Pearson Pelletier	11 210,06 \$
Les Pavages Experts	13 779,75 \$



No de résolution
ou annotation

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Perron APPUYÉ de madame Chantale Boudrias ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer le contrat pour les branchements électriques des trois enseignes numériques au fournisseur ayant soumis la proposition conforme la plus basse, soit Groupe SGM, au prix forfaitaire soumis de 15 297,42 \$, taxes incluses. Ce contrat est accordé aux conditions prévues au document de demande de prix et à la proposition retenue.

D'octroyer le contrat pour les travaux de construction des bases de béton structurales au fournisseur ayant soumis la proposition conforme la plus basse, soit Le Groupe Médiagraphe, au prix forfaitaire soumis de 10 981,94 \$, taxes incluses. Ce contrat est accordé aux conditions prévues au document de demande de prix et à la proposition retenue.

D'autoriser le directeur des Services techniques ou la chef de la Division des travaux publics à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ces contrats.

D'autoriser la trésorière ou l'assistant trésorier à emprunter un montant maximal de 26 279,36 \$ au fonds de roulement aux fins de la présente dépense, lequel montant sera remboursé en cinq (5) versements égaux sur un terme de cinq (5) ans.

D'autoriser également la trésorière ou l'assistant trésorier à transférer à cet effet la somme de 26 279,36 \$ du poste budgétaire 59-151-00-000 «Fonds réservés – Fonds de roulement» au poste budgétaire 23-022-10-135 «Babillard électronique».

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 23-022-10-135.

412-15 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 377-15 «SOUMISSIONS – RÉFECTION DES BASSINS C4 ET C5 DE LA TOITURE DU GARAGE MUNICIPAL – 2015TP18»

Il est PROPOSÉ par monsieur Thierry Maheu APPUYÉ de monsieur André Camirand ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De modifier la résolution numéro 377-15 «Soumissions – Réfection des bassins C4 et C5 de la toiture du garage municipal – 2015TP18» en ajoutant le texte suivant :

➤ D'autoriser la trésorière ou l'assistant trésorier à emprunter la somme de 35 061,63 \$ au fonds de roulement aux fins de cette dépense, lequel montant sera remboursé sur un terme de cinq (5) ans par versements annuels égaux.



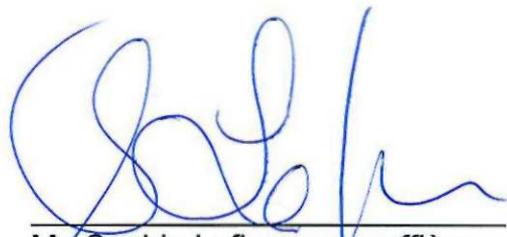
No de résolution
ou annotation

➤ D'autoriser également la trésorière ou l'assistant trésorier à transférer la somme de 35 061,63 \$ du poste budgétaire 59-151-00-000 «Fonds réservés – Fonds de roulement» au poste budgétaire 23-022-03-310 «Immos Fa Rénovations majeures».

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est par la suite procédé à une période de questions.


Jean-Claude Boyer, maire


Me Sophie Laflamme, greffière



No de résolution
ou annotation

